



DÉLIBÉRATION

du 13 février 2024

Présents : 25 Excusés : 2 2 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le treize février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadiné YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Madame Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DÖTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO (ayant donné pouvoir à Laurence BERNARD TANGUY), Mme Isabelle LEAUTE (ayant donné pouvoir à Antony AURILLON),</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Marie LARDEUX, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Sandrine MARTINY</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 7 février 2024</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>14 FEV. 2024</u> Publiée, le <u>20 FEV. 2024</u> Notifiée, le _____	
Délibération n°24.1.20	URBANISME - BÂTIMENTS <i>Bilan foncier 2023</i>

Le bilan foncier annexé à la présente indique les opérations immobilières réalisées au cours de l'année 2023. Ce document est annexé au compte administratif.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 11 la Loi n°95-127 du 8 février 1995 concernant les opérations immobilières réalisées par les collectivités territoriales et certains de leurs établissements publics ;

Vu la circulaire préfectorale du 17 avril 1996 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

► **APPROUVE** la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées au cours de l'année 2023, conformément au bilan foncier présenté.

► **DÉCIDE** d'adopter le rapport annexé concernant le bilan foncier de l'exercice 2023.

Sandrine MARTINY
Secrétaire de séance

Le Maire,
Nadine YOU



Accusé de réception en préfecture 044-
214400962-20240213-24120-DE Reçu le
14/02/2024